

Appendice : Indicateurs de surveillance

Protection, encouragement et soutien de
l'allaitement dans les établissements assurant
des services de maternité et de soins aux
nouveau-nés : révision de
**L'INITIATIVE HÔPITAUX AMIS
DES BÉBÉS**

Tableau 1. Indicateurs recommandés pour la surveillance des pratiques cliniques essentielles de protection, d'encouragement et de soutien de l'allaitement maternel dans les établissements

Pratique clinique essentielle	Définition de l'indicateur proposé	Cible	Source principale	Autres sources
Condition 3 : Parler avec les femmes enceintes et leur famille de l'importance de l'allaitement maternel et de sa pratique.	Parmi les mères de nourrissons nés prématurément ou à terme qui ont bénéficié de soins prénatals dans l'établissement concerné, proportion ayant reçu des conseils prénatals sur l'allaitement maternel	≥80 %	Entretiens avec les mères de nourrissons nés prématurément ou à terme	Dossiers médicaux
Condition 4 : Favoriser un contact peau à peau immédiat et ininterrompu entre la mère et l'enfant et encourager les mères à commencer l'allaitement dès que possible après la naissance.	Parmi les mères de nourrissons nés à terme, proportion ayant été mises en contact peau à peau avec leur enfant immédiatement après la naissance ou dans les 5 minutes suivantes, pendant au moins 1 heure	≥80 %	Entretiens avec les mères de nourrissons nés à terme	Dossiers médicaux
	INDICATEUR SENTINELLE : Proportion de nourrissons nés à terme qui ont été mis au sein dans l'heure suivant la naissance	≥80 %	Dossiers médicaux	Entretiens avec les mères de nourrissons nés à terme
Condition 5 : Aider les mères à commencer et à maintenir l'allaitement et à gérer les difficultés les plus fréquentes.	Parmi les mères de nourrissons nés à terme qui allaitent, proportion capable de démontrer comment positionner l'enfant pour l'allaitement, avec une tétée et un transfert de lait efficaces	≥80 %	Entretiens avec les mères de nourrissons nés à terme	
	Parmi les mères de nourrissons nés à terme qui allaitent, proportion capable de décrire au moins 2 indicateurs pour déterminer si l'enfant allaité consomme suffisamment de lait	≥80 %	Entretiens avec les mères de nourrissons nés à terme	
	Parmi les mères de nourrissons nés prématurément ou à terme qui allaitent, proportion capable de décrire correctement comment exprimer leur lait	≥80 %	Entretiens avec les mères de nourrissons nés prématurément ou à terme	Dossiers médicaux

Pratique clinique essentielle	Définition de l'indicateur proposé	Cible	Source principale	Autres sources
Condition 6 : Ne pas donner d'aliments ou de liquides autres que le lait maternel aux nouveau-nés allaités, sauf indication médicale.	INDICATEUR SENTINELLE : Proportion de nourrissons (nés prématurément ou à terme) nourris exclusivement au lait maternel (de leur propre mère ou d'une banque de lait maternel) pendant tout leur séjour dans l'établissement	≥80 %	Dossiers médicaux	Entretiens avec les mères de nourrissons nés prématurément ou à terme
Condition 7 : Laisser l'enfant avec sa mère, dans la même chambre, 24 heures sur 24.	Parmi les mères de nourrissons nés à terme, proportion ayant gardé leur enfant près d'elles depuis la naissance, sans en être séparées pendant plus d'une heure	≥80 %	Entretiens avec les mères de nourrissons nés à terme	Dossiers médicaux
Condition 8 : Aider les mères à reconnaître les signaux de faim de leur nouveau-né et à y répondre.	Parmi les mères de nourrissons nés à terme qui allaitent, proportion capable de décrire au moins 2 signaux de faim	≥80 %	Entretiens avec les mères de nourrissons nés à terme	
Condition 9 : Conseiller les mères sur l'utilisation et les risques des biberons, tétines et sucettes.	Parmi les mères de nourrissons nés prématurément ou à terme qui allaitent, proportion indiquant qu'elles ont été informées des risques associés à l'utilisation de biberons, tétines et sucettes	≥80 %	Entretiens avec les mères de nourrissons nés prématurément ou à terme	
Condition 10 : Coordonner la sortie de l'hôpital de sorte que les parents et leur nourrisson continuent d'avoir un accès en temps utile à des services de soutien et de soins.	Parmi les mères de nourrissons nés prématurément ou à terme, proportion indiquant avoir été informées par un membre du personnel des sources de soutien à l'allaitement auxquelles elles peuvent avoir accès dans leur communauté	≥80 %	Entretiens avec les mères de nourrissons nés prématurément ou à terme	

Tableau 2. Indicateurs recommandés pour l'évaluation des procédures de gestion essentielles dans les établissements en vue de la protection, de l'encouragement et du soutien de l'allaitement maternel

Recommandation	Indicateurs proposés	Cible	Moyens de vérification
Condition 1a : Se conformer pleinement au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et aux résolutions connexes de l'Assemblée mondiale de la Santé (le Code).	Preuves que tous les substituts du lait maternel, biberons et tétines utilisés dans l'établissement ont été achetés via les canaux d'approvisionnement habituels, et non reçus à titre de fournitures gratuites ou subventionnées	Démonstration	Examen des documents d'achat de l'établissement
	Exposition de produits visés par le Code ou d'articles portant le nom ou le logo d'une société qui produit des substituts du lait maternel, des biberons et des tétines, ou le nom de produits visés par le Code	Absence d'exposition	Observations dans l'établissement
	Existence d'une politique énonçant les modalités d'application du Code, notamment en ce qui concerne l'achat des substituts du lait maternel, la nécessité de refuser tout soutien ou cadeau offert par des fabricants ou distributeurs de produits visés par le Code et l'engagement à ne pas donner d'échantillons de substituts du lait maternel, de biberons ou de tétines aux mères	Existence	Examen de la politique d'alimentation du nourrisson
	Parmi les professionnels de la santé qui dispensent des soins prénatals, une aide à l'accouchement et/ou des soins néonataux, proportion capable d'expliquer au moins 2 éléments du Code	≥80 %	Entretiens avec le personnel clinique
Condition 1b : Adopter une politique d'alimentation du nourrisson formulée par écrit et systématiquement portée à la connaissance du personnel et des parents.	Existence d'une politique écrite d'alimentation du nourrisson qui couvre l'application des 8 pratiques cliniques essentielles figurant parmi les Dix conditions, l'application du Code et l'évaluation régulière des compétences	Existence	Examen de la politique d'alimentation du nourrisson
	Affichage d'un résumé de cette politique à l'intention des femmes enceintes, des mères et de leur famille	Affichage	Observation de la politique affichée
	Alignement des normes ou protocoles cliniques relatifs à l'allaitement maternel et à l'alimentation des nourrissons sur les normes de l'initiative Hôpitaux amis des bébés (IHAB) et sur les lignes directrices actuelles fondées sur des données probantes	Alignement	Examen des normes et protocoles cliniques
	Parmi le personnel clinique qui dispense des soins prénatals, une aide à l'accouchement et/ou des soins néonataux, proportion capable d'expliquer au moins 2 éléments de la politique d'alimentation du nourrisson ayant une incidence sur leur fonction au sein de l'établissement	≥80 %	Entretiens avec le personnel clinique

Recommandation	Indicateurs proposés	Cible	Moyens de vérification
Condition 1c : Établir des systèmes de surveillance continue et de gestion des données.	Existence d'un protocole relatif au système de surveillance continue et de gestion des données pour veiller à l'application des 8 pratiques cliniques essentielles	Existence	Documentation du protocole
	Fréquence à laquelle le personnel clinique de l'établissement se réunit pour examiner la mise en œuvre du système	Au moins tous les 6 mois	Documentation du calendrier des réunions
Condition 2 : Veiller à ce que le personnel possède les connaissances, compétences et aptitudes nécessaires pour assurer un soutien à l'allaitement.	Parmi les professionnels de la santé qui dispensent des soins prénatals, une aide à l'accouchement et/ou des soins néonataux, proportion indiquant avoir bénéficié d'une formation sur l'allaitement maternel au cours des 2 années précédentes, que ce soit avant l'entrée en service ou en cours d'emploi	≥80 %	Entretiens avec le personnel clinique
	Pourcentage de professionnels de la santé indiquant avoir fait l'objet d'une évaluation des compétences en matière d'allaitement maternel au cours des 2 années précédentes	≥80 %	Entretiens avec le personnel clinique
	Parmi les professionnels de la santé qui dispensent des soins prénatals, une aide à l'accouchement et/ou des soins néonataux, proportion capable de répondre correctement à 3 questions sur 4 pour démontrer leurs connaissances et leurs compétences en matière de soutien à l'allaitement	≥80 %	Entretiens avec le personnel clinique

Tableau 3. Indicateurs pour le suivi national et infranational de la protection, de l'encouragement et du soutien de l'allaitement maternel dans les établissements assurant des services de maternité et de soins aux nouveau-nés

Indicateur	Définition	Source principale	Autres sources possibles
Indicateurs du Cadre mondial de suivi concernant la nutrition			
Allaitement maternel exclusif chez les nourrissons âgés de moins de 6 mois	Proportion de nourrissons âgés de 0 à 5 mois qui ont été exclusivement nourris au lait maternel le jour précédent	Enquêtes sur les ménages (MICS, EDS, etc.)	
Naissances dans des établissements « amis des bébés » (« couverture IHAB »)	Pourcentage de naissances se déroulant dans des établissements qui ont été désignés comme « amis des bébés », qui ont obtenu des résultats satisfaisants à une évaluation externe ou qui ont atteint un niveau spécifique de conformité aux normes IHAB (selon le programme national) au cours des 5 dernières années	Rapports sur la mise en œuvre programmatique ; base de données nationale le cas échéant	
Indicateurs de pratique clinique			
Conseil prénatal	Pourcentage de mères ayant reçu des conseils prénatals sur l'allaitement	Enquêtes sur les ménages (MICS, EDS, etc.)	Système HMIS, entretiens de sortie, enquêtes dans les établissements
Contact peau à peau précoce	Pourcentage de mères ayant eu un contact peau à peau avec leur enfant immédiatement après la naissance ou dans les 5 minutes suivantes, pendant au moins 1 heure	Enquêtes sur les ménages (MICS, EDS, etc.)	Système HMIS, entretiens de sortie, enquêtes dans les établissements
Mise en route précoce de l'allaitement au sein	Pourcentage de mères ayant mis leur enfant au sein dans l'heure suivant la naissance	Enquêtes sur les ménages (MICS, EDS, etc.)	Système HMIS, entretiens de sortie, enquêtes dans les établissements
Soutien à l'allaitement	Pourcentage de mères ayant bénéficié d'un soutien dans l'apprentissage de l'allaitement après l'accouchement	Enquêtes sur les ménages (MICS, EDS, etc.)	Système HMIS, entretiens de sortie, enquêtes dans les établissements
Allaitement maternel exclusif pendant le séjour dans l'établissement	Pourcentage de mères indiquant que leur nourrisson a été nourri exclusivement au lait maternel (de sa propre mère ou d'une banque de lait maternel) pendant tout son séjour dans l'établissement	Enquêtes sur les ménages (MICS, EDS, etc.)	Système HMIS, entretiens de sortie, enquêtes dans les établissements

Indicateur	Définition	Source principale	Autres sources possibles
Maintien du nouveau-né dans la chambre de sa mère	Pourcentage de mères ayant gardé leur enfant près d'elles depuis la naissance, sans en être séparées pendant plus d'une heure	Enquêtes sur les ménages (MICS, EDS, etc.)	Système HMIS, entretiens de sortie, enquêtes dans les établissements
Orientation vers des sources communautaires de soutien	Pourcentage de mères indiquant avoir été informées des sources de soutien à l'allaitement auxquelles elles peuvent avoir accès dans leur communauté	Enquêtes sur les ménages (MICS, EDS, etc.)	Système HMIS, entretiens de sortie, enquêtes dans les établissements
Conformité globale aux normes IHAB (ou indicateur de couverture IHAB)	Pourcentage de mères donnant une réponse positive concernant au moins 6 des 7 pratiques énoncées ci-dessus	Enquêtes sur les ménages (MICS, EDS, etc.)	Système HMIS, entretiens de sortie, enquêtes dans les établissements
Indicateurs de résultats des programmes IHAB			
Réglementation des normes IHAB (si la réglementation est décentralisée au niveau provincial)	Pourcentage de provinces/États/districts dotés d'une réglementation sur les normes relatives aux établissements « amis des bébés »	Rapports (à définir au niveau national)	
Formation avant l'entrée en service sur les normes IHAB	Pourcentage de professionnels de la santé nouvellement diplômés qui ont bénéficié d'une formation sur les normes IHAB actualisées	Rapports (à définir au niveau national)	
Formation en cours d'emploi sur les normes IHAB	Pourcentage de professionnels de la santé en exercice qui ont bénéficié d'une formation en cours d'emploi sur les normes IHAB actualisées	Rapports (à définir au niveau national)	
Application continue du processus d'évaluation externe	Pourcentage d'établissements assurant des services de maternité et de soins aux nouveau-nés qui ont fait l'objet d'une évaluation externe complète au cours des 3 à 5 dernières années	Rapports (à définir au niveau national)	

EDS : Enquête démographique et de santé ; IHAB : initiative Hôpitaux amis des bébés ; MICS : Enquête en grappes à indicateurs multiples.